

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 38 (1953)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

A L'AUBE DE LA NOUVELLE ANNÉE

Une année de plus vient de disparaître dans la nuit des temps.

Et un an nouveau s'ouvre devant nous.

Pendant que les cloches de Sylvestre égrennent leurs notes mélodieuses s'échangent partout les vœux traditionnels de santé et de bonheur.

C'est également l'occasion de s'arrêter un instant au bord de la route infinie des siècles.

De regarder en arrière d'abord, de faire un retour sur soi-même, de dresser le bilan moral de l'étape franchie.

De regarder en avant ensuite, de s'apprêter à reprendre la route avec courage, persévérance, joyeux entrain, malgré les péines et les soucis qui sont le lot de l'humanité.

Avec son tribut ordinaire de joies et de déconvenues, 1952 a été certainement bonne pour notre pays. Nous avons pu, dans la paix, dans la liberté et la tranquillité vaquer à notre travail, accomplir notre tâche quotidienne. La Suisse conserve sa stabilité politique et la paix sociale. Nous continuons à être préservés des bouleversements et des souffrances que subissent encore aujourd'hui tant de peuples opprimés. La situation économique du pays reste favorable, les récoltes ont été en général bonnes, il y a eu du travail et un gain pour tous. Certes, d'inévitables coups du sort ont frappé encore maints de nos concitoyens et nous compatissons à leurs malheurs.

Pour le mouvement Raiffeisen, l'année écoulée a été particulièrement fructueuse et nous avons toute raison de nous en réjouir. 16 fondations ont porté à 950 le nombre des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union. L'effectif des sociétaires a dépassé la première centaine de mille. On présume une augmentation de plus de 50 millions des dépôts confiés, ce qui portera à 1 milliard 100 millions de

francs la somme globale des bilans de l'ensemble des Caisses.

A quoi peut-on attribuer ces remarquables succès? A la situation économique favorable certes, mais aussi et surtout à la considération et à la confiance que se sont acquises les Caisses Raiffeisen par cinquante années de travail généreux et de fécondes réalisations. Ces succès, nous les devons encore à la collaboration étroite, dans le bon esprit mutualiste de tous les adeptes de notre belle cause. Le drapeau raiffeiseniste rallie et unit tous les Suisses, sans distinction de race, de langue, de conception religieuse ou politique. Nous sommes particulièrement fiers et reconnaissants de la large contribution que la Suisse romande apporte à l'œuvre commune. Le respect des principes de Raiffeisen, la coopération harmonieuse, la fidélité dans les grandes et dans les petites choses resteront les gages de nouveaux succès futurs.

1952 a été pour notre mouvement une année jubilaire, celle du 50^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse. Tout comme les coopérateurs s'unissent sur le plan local pour défendre leurs intérêts et réaliser au mieux leurs objectifs communs, les Caisses à leur tour éprouvent le même besoin de se grouper, en vertu de l'adage : l'union fait la force. Ainsi est née, de l'initiative des premières Caisses, le 25 septembre 1902, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Et pendant 50 ans, cette Union s'est efforcée de servir au mieux les intérêts des Caisses affiliées et du mouvement Raiffeisen tout entier. Cette organisation nationale adéquate, forte et indépendante, disposant non seulement d'une Caisse centrale autonome mais encore d'un Office de revision expérimenté et de divers services accessoires spécialisés a fortement contribué à l'heureux développement et à la prospérité des

Caisses fédérées, en leur donnant confiance et prestige.

Année jubilaire pour l'Union, 1952 l'a été aussi pour notre vénéré directeur M. Joseph Stadelmann. Il y a eu en effet quarante ans le 1^{er} septembre que cet éminent raiffeiseniste est entré au service de l'Union et qu'il assume avec la maîtrise qu'on lui connaît la direction de la Caisse centrale, cette colonne maîtresse de l'édifice Raiffeisen suisse. Par sa conscience des responsabilités, sa prudence et son inlassable activité, le directeur Stadelmann a marqué de sa forte empreinte cette forteresse du mouvement qu'est la Caisse centrale avec ses 220 millions de francs de bilan et ses 4 millions de réserves.

Signalons également ici en passant qu'il y a eu 25 ans cette année que le Secrétariat de l'Union a repris la rédaction du « Messenger Raiffeisen » qu'assumait à l'origine le pasteur Mounoud, membre du Comité directeur. Depuis un quart de siècle, notre vice-directeur M. Serex anime ainsi, d'abord comme rédacteur puis comme rédacteur en chef dès 1938, notre organe officiel romand qui a pour ambition de diffuser les idées de la coopération rurale en inculquant partout le véritable esprit de Raiffeisen, tout en servant de trait d'union entre les membres de notre grande et belle famille nationale.

En ce tournant d'année nous éprouvons plus fortement que jamais le besoin de manifester nos sentiments de gratitude.

Notre pieuse reconnaissance va à Dieu tout d'abord qui protège et bénit si manifestement notre œuvre.

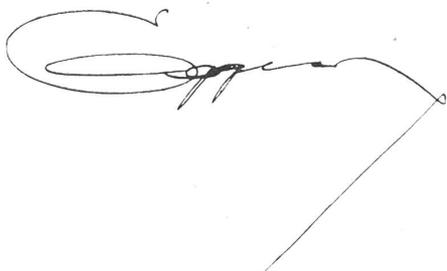
Notre vive gratitude va ensuite aux milliers de raiffeisenistes, membres dévoués des Conseils de direction et de surveillance, caissiers zélés, sociétaires fidèles, pour leur précieuse collaboration à l'œuvre commune. Les succès obtenus, dont ils sont les artisans, sont dignes de leur procurer fierté et légitime satisfaction.

Si le regard jeté sur le passé appelle notre reconnaissance, il affermit également nos espoirs en l'avenir. Nous abordons la nouvelle année avec une confiance et un courage renouvelés. Dans le climat de concorde que crée un idéal commun, nous continuerons à lutter pour que se développe et prospère notre œuvre. Par notre dévouement désintéressé, notre bonne volonté et notre fidélité indéfectible aux principes chrétiens de Raiffeisen, nous continuerons à servir notre prochain et la communauté, à servir notre chère patrie suisse.

En œuvrant dans cet esprit, nous éprouverons de grandes satisfactions intimes, car, comme l'a dit le Dr Laur, le proéminent chef paysan :

Le plus grand des services que la société coopérative procure au paysan consiste à développer ses facultés spirituelles. L'esprit coopératif fait pénétrer en son cœur le sentiment de la solidarité au lieu de l'égoïsme, l'amour du prochain au lieu de la jalousie ; il extirpe l'envie qu'il remplace par la satisfaction d'aider le voisin et la communauté.

C'est sous cette inspiration que nous présentons à tous nos collaborateurs, à tous les adeptes et amis de la cause Raiffeisen, avec nos sentiments de gratitude pour leur sympathie et leur fidélité, nos vœux les meilleurs de bonne et heureuse nouvelle année.



directeur de l'Union.

Equilibre Vie rurale - Vie urbaine

Le Conseil des Communes d'Europe, créé le 28 janvier 1951 à Genève par une centaine de maires de neuf nations européennes, a manifesté la nécessité de voir doter l'Europe, à côté du Conseil de Strasbourg, d'une sorte de « Chambre des collectivités locales », expression des communautés de base en contact direct avec la vie.

Il est certain en effet que seules ces collectivités sont aujourd'hui en mesure de faire connaître efficacement les nécessités des populations et aussi de faire prendre conscience à ces populations de leurs responsabilités nouvelles comme de leurs devoirs nouveaux dans une époque décisive.

Le développement extraordinaire de ce mouvement et le crédit qu'il conquiert de tous côtés montrent que l'idée est juste et qu'un magnifique avenir est ouvert devant lui.

Mais le Conseil a décidé de s'engager dans la vie et dans l'action. Il a créé quatre commissions ayant pour objet de faire avancer la réalisation des solutions pratiques sur les quatre points suivants :

1. *Relations internationales* (président : M. le sénateur Bastianetto).
2. *Mutualité Sécurité sociale — Assurances sociales* (président : M. Merlot, Belgique).
3. *Autonomie communale* (président : M. Ladebeck, Allemagne).
4. *Equilibre vie rurale — vie urbaine* (président : M. Berrurier, France).

Intervenant lors de la session de la confédération européenne de l'agriculture de l'année dernière à Venise, M. Berrurier s'est exprimé brièvement comme suit sur ce problème :

Nous sommes dans une crise de civilisation qui peut être mortelle et il n'y a pas une seconde à perdre pour échapper au danger, pour préparer l'an 2000 qui est séparé de nous par moins de 50 de nos toutes petites années.

Le déséquilibre actuel provient du déséquilibre entre la vie rurale et la vie urbaine qui est survenu dans tous nos pays par suite d'un exode rural qui a bouleversé les conditions de vie des hommes tant à la campagne qu'à la ville.

Autrefois l'équilibre existait et il était double :

1. Un équilibre entre la ville et la campagne.

La ville, quelle que soit sa taille, était la capitale, la tête d'un corps vivant composé de villages bien peuplés auxquels elle servait de centre d'échanges commerciaux, intellectuels et administratifs.

Un égal sous-aménagement atteignait à la fois les villes et les campagnes, sans aucune « prime » particulière pour les villes. Il en résultait que les villages n'étaient pas frappés d'un complexe d'infériorité et que la vie y était stable.

2. Un équilibre, à l'intérieur des villages, entre les ruraux agricoles et les ruraux non-agricoles, notamment les artisans qui travaillaient pour l'extérieur.

La caractéristique générale était l'*autonomie* :

Autonomie dans l'énergie avec la pédale du métier ou la roue du moulin.

Autonomie dans les transports avec le cheval ou la mule.

Autonomie administrative de fait, tenant surtout aux conditions des communications, qui faisait régler sur le plan local l'immense majorité des problèmes locaux.

Des communautés vivantes existaient dans les quartiers des villes et dans les villages.

Cet équilibre millénaire a été rompu.

La première cause est la centralisation et la concentration administratives qui se sont étendues partout et qui ont multiplié le fonctionnarisme.

La seconde est l'apparition de la machine à vapeur qui sans doute a surclassé l'énergie traditionnelle mais entraînait comme rançon terrible la concentration de tous les appareils autour de la chaudière.

Les chaudières ont été centralisées dans les villes et le long des lignes de chemins de fer qui ont bouleversé les transports traditionnels.

La conséquence de ces événements imprévus a été la suppression de l'autonomie dans l'énergie et dans les transports qui est venue s'ajouter à la disparition plus lente de l'autonomie administrative.

Les ruraux non agricoles ont été jetés en masses dans les villes qui n'étaient pas préparées à les recevoir ; ces déracinés sont devenus des prolétaires qui ont posé, par leur masse même, des problèmes insurmontables dans les villes et pour les Etats.

Mais un nouvel équilibre est possible pour qui veut bien regarder devant soi.

Il ne s'agit pas évidemment de l'équilibre d'autrefois entre des forces identiques à celles d'autrefois, mais d'un équilibre identique à celui d'autrefois entre des forces modernisées : l'avenir ne nous conduit plus à l'aventure, il nous conduit à des équilibres traditionnels où nous retrouvons de vieilles racines d'où peuvent jaillir des pousses nouvelles.

Et nous apercevons qu'il n'y a plus d'opposition alors entre les villes et les campagnes : les maux sont complémentaires, les remèdes doivent être complémentaires et toute mesure qui ranimera les campagnes décongestionnera les villes, rendra plus humaine la vie de ces cités, dans la relation « Villes—Campagnes » qui est celle d'autrefois.

C'est un immense problème, mais clairement posé.

Tout est à reprendre d'ensemble dans une notion d'interdépendance totale des solutions.

C'est un mode de vie à repenser, c'est un problème de civilisation où toute solution, même partielle et peu importante, doit être dorénavant prise en fonction

d'une vaste synthèse d'ensemble où tout est interdépendant.

Restaurer l'équilibre entre la ville et la campagne impose une restauration de la vie rurale où il faut distinguer soigneusement les besoins des ruraux agricoles et des ruraux non agricoles, notion qui domine toute la question.

Dans une large vue de synthèse on peut imaginer que la vie qu'il convient de rétablir repose comme un toit sur quatre piliers en perpétuelle mouvance qu'il faut maintenir en équilibre permanent :

Conditions de la vie matérielle : — Il s'agit de l'habitat au sens le plus large : logement, équipement, moyens de relation, énergie, transports, etc. Je soulignerai d'un mot que le logement comprend la restauration du patrimoine immobilier rural (agricole et non agricole), l'accession à la propriété familiale, la construction neuve.

Conditions d'exercice des activités : — C'est le point le plus délicat pour les agriculteurs, puisqu'il pose à son tour une question angoissante qui est pour eux celle de chaque jour : « Que vais-je faire de mes fils ? je ne puis diviser ma ferme, je n'en trouverai pas de bonne ou pas assez... serai-je obligé de les envoyer en ville se prolétarianiser dans les usines puisque la fonction publique ne recrute plus guère et devra recruter moins encore ? Ne serait-il pas mieux de les conserver au village dans une profession nouvelle ? » Il y a là trois solutions : l'activité agricole, activité artisanale à la campagne et l'activité mixte (agriculture-usine ou agriculture-travail à domicile).

Conditions de la vie intellectuelle et morale et distractions. Je ne puis m'étendre sur ce sujet qui est fondamental et qui touche la formation intellectuelle et morale comme la formation physique et sportive, les voyages, etc. C'est vraiment la clé de la « re-formation » humaine et du maintien dans les pays ruraux des hommes qui ne seront plus des isolés se désespérant dans des conditions de vie insupportables à notre époque.

Conditions de la vie civique : — Sur ce vaste sujet particulier, la commune trouve une place de choix, car cette « Fédération des familles vivant dans un même lieu » réapparaît comme seul fondement possible pour une société reconstruite.

L'autonomie des collectivités de base qui allégera le poids écrasant des Etats dans une large décentralisation et une large déconcentration sont à la base d'un retour à l'équilibre sur lequel il y aurait une longue et passionnante étude à faire.

C'est sur ces grandes vues de synthèse qu'il faut faire un effort nouveau dans

une vaste conception d'ensemble. C'est sur ces grandes vues qu'il faut aussi apporter des solutions de détails qui s'intégreront clairement dans cet ensemble, qui entraîneront une juste répartition des efforts nationaux.

Il nous appartient de proposer une solution claire et logique qui retrouvera des équilibres traditionnels.

Notre civilisation porte encore en elle les bases et les moyens de son renouveau : si nous ne saisissons pas l'instant qui passe, elle est à jamais perdue.

Notre tâche immédiate est de rétablir l'équilibre entre la ville et le village.

Nous n'avons pas à créer de nos mains, pour notre malheur définitif, des métropoles au milieu de campagnes désertées.

Nous devons faire réapparaître des capitales au milieu de villages vivants.

Le Conseil des Communes d'Europe s'est engagé dans cette tâche passionnante. Il souhaite une collaboration permanente avec les organes directeurs de la Confédération européenne de l'agriculture.

Notre but est identique. Il faut refaire une vie rurale digne d'être vécue : attachons-nous ensemble à promouvoir les solutions nécessaires.

Nous sauverons ensemble notre civilisation.

Et nous pouvons pour conclure reprendre ensemble la magnifique formule de nos amis belges :

Tant vaut le village, tant vaut le pays.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT ET LES TAUX D'INTERÊTS

Au moment où nous écrivons ces lignes les ultimes données nous font encore défaut pour dresser le bilan économique de l'année qui arrive à son terme. Nous nous bornerons donc, pour l'instant, à constater lapidairement que d'une manière générale 1952 a été favorable à l'économie de notre pays.

Les transactions de décembre amènent toujours certaines perturbations sur le *marché de l'argent*. Les entreprises industrielles et commerciales recourent de manière accrue au crédit en prévision des échéances de fin d'année et les banques procèdent à certaines manipulations classiques destinées à embellir la situation technique du bilan de l'exercice. Or, malgré cela, le marché de l'argent n'a que peu évolué ces derniers temps et continue de se caractériser par une liquidité marquée et une manifeste stabilité. Cet état ressort notamment du fait que les engagements de la banque d'émission, soit les avoirs à vue de l'économie privée,

étaient de 1412 millions au 23 décembre 1952 contre 1528 millions à la fin de l'année précédente. La situation est en revanche un peu moins favorable en ce qui concerne la circulation des billets de banque qui a augmenté durant la même période de 123 millions de francs. Cette évolution surprend quelque peu si l'on tient compte que les prix n'ont pas augmenté durant l'année ; on l'attribuera certainement au besoin général accru de moyens de paiement et certainement aussi, dans une certaine mesure, au fait que les billets de banque suisse sont volontiers thésaurisés à l'étranger.

Le *marché des capitaux* reste également stable. Les émissions indigènes récentes ont toutes connu un plein succès et les emprunts étrangers offerts en souscription en Suisse ont été également entièrement absorbés par le marché, bien que le public manifeste une retenue assez compréhensible à leur égard.

Pas de changement non plus pour l'instant des *taux d'intérêt*. Le rendement, sur la base de leur cote en bourse, des titres d'emprunts dits « témoins » oscille autour de 2,7 %. Les banques maintiennent leurs conditions d'intérêts pour la caisse d'épargne et pour les hypothèques mais manifestent l'intention de ramener à 2 3/4 % le taux de leurs obligations de caisse. Comme tout porte à croire que la liquidité générale s'accroîtra encore prochainement, il faut s'attendre à une nouvelle pression à la baisse des taux.

* * *

Le moment approche où les organes dirigeants des Caisses Raiffeisen devront fixer l'échelle des taux pour la nouvelle année. Conformément aux statuts, cela interviendra dans une séance commune des conseils de direction et de surveillance et les décisions prises seront soigneusement verbalisées.

Conformément au but qu'elle poursuit, la Caisse Raiffeisen visera à cette occasion à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les assidus et fidèles déposants que les ponctuels et consciencieux débiteurs. Cela interviendra dans le cadre de possibilités effectives du bilan, en maintenant en tout état de cause une marge de gain suffisante pour couvrir les sacrifices qu'exige la conservation d'une saine liquidité et les frais généraux (salaires, impôts, etc.) tout en laissant encore un bénéfice normal en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences légales.

Vu l'orientation actuelle du marché de l'argent, on s'en tiendra normalement à l'échelle rationnelle suivante en ce qui concerne les *taux créanciers* :

obligations : 2 $\frac{3}{4}$ —3 % à 5 ans de terme
caisse d'épargne : 2 $\frac{1}{4}$ —2 $\frac{1}{2}$ %
compte courant : 1—1 $\frac{1}{2}$ %.

En partant de cette échelle et du résultat du dernier exercice, un budget soigneusement établi permettra de fixer les *taux débiteurs*. Le 3 $\frac{1}{2}$ % reste le taux officiel pour les créances hypothécaires de premier rang, avec 3 $\frac{3}{4}$ —4 % pour les prêts de second rang avec garantie complémentaire et 4—4 $\frac{1}{4}$ % pour les avances sur cautions ou engagement de bétail. Nombre d'anciennes Caisses bien fondées seront en mesure d'améliorer sensiblement les taux de ces dernières catégories de prêts et crédits, mais le taux hypothécaire ne sera en aucun cas inférieur à 3 $\frac{1}{2}$ %.

L'agriculture et le taux de l'intérêt

D'aucuns considèrent souvent qu'il suffirait, pour améliorer la situation de l'agriculture, de réduire le taux d'intérêt de la dette hypothécaire.

Traitant de la question, le « Paysan suisse », organe officiel de l'Union suisse des paysans, relève fort justement qu'on exagère généralement l'importance que revêt actuellement le taux de l'intérêt pour la production agricole. D'un article intitulé « Taux de l'intérêt et prix du lait », qui a paru dans le numéro de décembre du journal précité, nous extrayons à ce sujet les passages suivants :

Les « statistiques et évaluations agricoles » donnent un aperçu de la *marge d'intérêt* dans les opérations hypothécaires des banques cantonales. L'intérêt moyen des hypothèques se monte à 3,52 % ; les dépôts d'épargne et les placements analogues obtiennent 2,26 % et les obligations 3,02 %, contre 3,05 et 3,11 pendant les deux années précédentes. Il est exact que la marge bancaire de 0,87 % c'est-à-dire la différence entre les intérêts actifs et passifs, telle qu'elle s'établit dans les opérations hypothécaires s'est beaucoup majorée. En 1939, elle se formait à 0,69 %, mais les fonctionnaires des banques touchent des traitements plus élevés qu'alors. Le Fonds de l'A.V.S. ne serait pas non plus en mesure de prendre à sa charge la totalité des hypothèques agricoles au montant de 6 milliards de francs et, par conséquent, ne pourrait pas procéder généralement à l'abaissement du taux de l'intérêt de $\frac{1}{2}$ %.

On exagère de beaucoup l'importance que revêt actuellement le taux de l'intérêt pour la production agricole. Ainsi que nous le montrons dans nos rapports sur les recherches comptables dans des exploitations agricoles, le service d'intérêt des capitaux — dont la moitié environ est formée par les intérêts effectivement payés pour les dettes — absorbait avant la première guerre 228 francs par hectare ou quelque 29 % des frais totaux de production. Jusqu'en 1950, le service d'intérêt s'est majoré, passant à 327 francs par hectare, c'est-à-dire pas même 50 % de plus, tandis qu'il ne fait plus que 14,7 % du coût total

de la production, or, comme nous l'avons dit, la moitié environ, soit quelque 7,5 % est formée par les intérêts effectifs des dettes.

On n'a pas constaté de relèvement sensible des charges d'intérêts pendant les années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale. Le service d'intérêt se montait encore alors à 25 % des frais de production ou à 301 francs par hectare. Depuis 1939, le service d'intérêt n'a augmenté que de 27 francs par hectare (cela fait à peine 10 %) dans les exploitations tenant leur comptabilité sous notre contrôle

(ce qui concorde dans une large mesure avec les conditions propres à l'agriculture en général) ; du fait de l'aggravation d'autres éléments des frais de production, la part afférente aux intérêts s'est sensiblement réduite. Le renchérissement s'est manifesté de façon beaucoup plus sensible pour les agents matériels de production et les salaires. Aujourd'hui la production agricole est lourdement grevée en premier lieu par le fait du fort recul qu'a subi le pouvoir d'achat que confère à l'agriculteur la vente de ses denrées à l'égard des

Placez vos économies à la Caisse Raiffeisen

Ainsi, l'argent du village profitera au village.



Ecoute Uli, commença le maître.

As-tu songé à la Caisse d'épargne ?...

On y dépose l'argent qu'on n'emploie pas jusqu'à ce qu'on en ait besoin. Entre temps, on en reçoit un petit intérêt. L'argent y est si bien en sûreté qu'on n'a rien à craindre...

Et attends seulement quelques années. Tu verras à quel capital tu arriveras si tu y ajoutes toujours !...

Tiré de « Uli » de Jérémias Gotthelf.

articles dont il a besoin, ainsi que par la disproportion entre prix et rendements. L'industrie du bâtiment — pour ne prendre qu'un exemple — a trop gagné ces dernières années, l'agriculture trop peu. Alors que, pour construire un rural, il fallait vendre 3839 kg. de froment par tête de gros bétail en 1939, il en faut aujourd'hui 5392 kg. ! Pour une paire de chaussures, il fallait vendre 87 litres de lait, aujourd'hui il en faut 149, le reste à l'avenant.

Ces considérations sont fort justes. Le taux hypothécaire de 3 ½ % est le plus bas qui ait été enregistré dans les annales financières du pays.

Il n'est nullement excessif et peut être considéré comme supportable dans toute exploitation sagement fondée. Une baisse plus accentuée ne se justifie pas, aussi bien du point de vue économique que social. Cela, d'une part parce qu'elle entraînerait une nouvelle réduction du minime intérêt que touchent les titulaires de livrets d'épargne et de dépôts, lesquels sont déjà tout spécialement affectés par le fisc et la dépréciation monétaire. Et, d'autre part, parce que la baisse frapperait également les titulaires de polices d'assurance qui devraient payer des primes effectives plus élevées, ainsi que les bénéficiaires de rentes et de pensions, en général tous les cercles intéressés à ce qu'on appelle communément le « capital social ». Une baisse plus accentuée encore du taux hypothécaire contribuerait ainsi à atténuer toujours plus le sentiment de prévoyance individuelle dont on déplore l'affaiblissement général et découragerait ceux qui, toujours plus rares, désirent faire des économies.

En revanche, ce qui est désirable et possible, c'est de réduire le taux d'intérêt des engagements hypothécaires de second rang ainsi que des dettes chirographaires. C'est là ce que réalisent les Caisses Raiffeisen.

Fédération neuchâteloise

Toutes les œuvres coopératives étant à base de charité chrétienne exigent de la part de ceux qui y participent un dévouement inlassable, des efforts désintéressés et soutenus qui dépassent parfois la compréhension de ceux qui n'ont jamais travaillé que pour l'argent, la gloire et les honneurs.

C'est bien le témoignage de cette pensée qu'ont une fois de plus affirmé les assises annuelles de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Dans un esprit de confiance réciproque et de solidarité, tous éléments d'un enrichissement spirituel, les dirigeants de toutes les Caisses locales sont venus retremper leur enthousiasme au service du même idéal pour le bien commun.

Continuant le cycle des rencontres dans les différentes régions du canton, les délé-

gués des Caisses affiliées s'étaient donné rendez-vous au Locle, le samedi matin 6 décembre 1952, dans la grande salle des Musées. La réunion était honorée de la présence de MM. Ed. Guinand, président du Conseil d'Etat, H. Jaquet, député et président de la commune du Locle, A. Dubois, conservateur du registre foncier, H. Serex, vice-directeur, et G. Froidevaux, reviseur, de l'Union Raiffeisen suisse.

A l'heure convenue, 9 h. 45, dans une ambiance que crée la vaste et confortable salle artistiquement décorée pour la circonstance, le président, M. P. Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, ouvre la séance qu'il dirigera tout au long avec une rare distinction. Souhaitant la bienvenue aux hôtes du jour et aux délégués, il exprime la joie des raiffeisenistes neuchâtelois de saluer parmi eux le représentant officiel du gouvernement cantonal en la personne de son président, M. Ed. Guinand, chef du Département des finances. La présence de M. H. Jaquet, président de commune, permet également à l'assemblée de marquer sa reconnaissance au vaillant député loclois qui s'est fait le porte-parole au Grand Conseil de l'idéal coopératif au sein de la communauté rurale autonome et le défenseur du mouvement Raiffeisen en terre neuchâteloise. En saluant la délégation de l'Union, le président met en relief les relations fécondes parce qu'harmonieuses des Caisses neuchâteloises avec leur centrale suisse.

Avant de passer à l'ordre du jour, l'assemblée entend encore les fortes paroles du président de la Caisse locale, M. J. Huguenin, à l'adresse des délégués du canton que Le Locle accueille avec fierté.

Les tractanda administratifs sont prestement liquidés. Le secrétaire par intérim, M. E. Grandjean (La Côte-aux-Fées), donne lecture du procès-verbal remémorant en détail l'assemblée de 1951 à Chézard-Saint-Martin. Sa teneur est acceptée sans observation. MM. Juvet (Buttes) et Botteron (La Sagne) fonctionneront comme scrutateurs. Le contrôle des présences indique la participation de 115 délégués. Les 29 Caisses affiliées sont représentées, preuve du dynamisme du mouvement.

La Caisse du ménage interne de la Fédération est en bonne posture. Les comptes de 1951, dont une copie avait été remise à chaque section, sont approuvés à l'unanimité sur proposition de la section vérificatrice de Fontaines et avec remerciements au dévoué argentier, M. M. Perrenoud (Les Petits-Ponts). La section de Boudevilliers vérifiera les comptes de l'année en cours. La cotisation annuelle des sections reste fixée au même taux que précédemment.

Au chapitre des élections, l'assemblée enregistre la démission pour raison pro-

fessionnelle, du secrétaire du comité, M. H. Guyot (Boudevilliers), et lui adresse des remerciements mérités. Par un choix heureux, elle appelle unanimement à sa succession M. J. Jacot, caissier du Locle. L'élu saura mettre son dévouement et ses brillantes qualités au service de la cause.

L'ordre du jour appelle la présentation du rapport du comité. Attendu chaque année avec un vif intérêt, l'exposé présidentiel comble les vœux de l'auditoire. Parfait de forme et de fond, il passe en revue l'activité du comité; les questions liquidées comme celles encore en suspens sont présentées dans le cadre d'une haute élévation de pensée, son auteur disant « son plaisir à préparer ce rapport qui ne renferme pour une fois ni amertume ni récrimination, mais seulement beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme à apporter de bonnes nouvelles ». Le *Messenger* y reviendra d'ailleurs abondamment en en publiant textuellement la partie principale. Précisant la position du raiffeisenisme sur le plan cantonal, le président se plaît à relever les mérites de deux amis sincères et protagonistes du mouvement coopératif d'épargne et de crédit rural, MM. H. Jaquet, député, et G. Clottu, conseiller national, envers lesquels les raiffeisenistes du canton ont contracté une grande dette de reconnaissance.

Et l'orateur d'exprimer encore sa gratitude aux organes dirigeants qui, par une collaboration dévouée et clairvoyante, ont permis au mouvement d'affermir ses positions, puis il conclut par la proclamation des résultats qui enregistrent de considérables progrès :

Les Caisses neuchâteloises sont au nombre de 29 avec 2071 sociétaires et 7185 épargnants. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 29 millions de francs tandis que la somme globale des bilans a atteint 15 millions, en augmentation de 1,4 million, soit de 9,5 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de 57 600 francs porte les réserves à 391 000 francs.

L'auditoire ne ménage pas ses applaudissements tant pour souligner l'excellence du rapport et en approuver la parfaite tenue que pour témoigner sa satisfaction à l'ouïe d'un aussi bon message.

Et c'est encore à M. Urfer, président, de faire le point sur la *question du placement des fonds des communes*. Il en fait rapidement l'historique :

- 1942 Première démarche auprès du Conseil d'Etat pour que les Caisses Raiffeisen soient reconnues aptes à recevoir les fonds pupillaires et communaux.
- 1945 Dépôt de la motion Sauser sur ce point précis.
- 1949 Développement de cette motion qui obtient plein succès.

- 1950 Arrêté du Conseil d'Etat concernant le placement des deniers pupillaires et donnant satisfaction sur ce point aux Caisses Raiffeisen.
- 1951 Arrêté du Conseil d'Etat concernant le placement de capitaux disponibles des communes.

Ce dernier arrêté jugé par trop restrictif constituait une réponse négative aux revendications exprimées. Il donna lieu à une levée de boucliers. C'est ainsi que les délégués des communes ayant le privilège de posséder une Caisse locale, la plupart dirigeants raiffeisenistes, les autres amis du mouvement, se réunirent à Neuchâtel, en février 1952, reprirent la question en mains pour la reporter devant les pouvoirs publics. C'est là que se révéla le brillant défenseur d'une juste cause, M. H. Jaquet, député, délégué de la commune du Locle. Désigné comme homme de confiance des requérants, M. Jaquet répondit courageusement à leur appel. En sa qualité de président de la Commission financière du Grand Conseil, il demanda au Conseil d'Etat, au moyen d'un postulat de la dite commission, la modification de son arrêté du 23 février 1951, dans le sens d'une extension des compétences données aux communes neuchâteloises. On en connaît le succès, le Grand Conseil, dans sa session de mai dernier, acceptant le postulat à une forte majorité.

Par des marques d'approbation unanimes, l'assemblée exprime sa légitime satisfaction et ses remerciements aux auteurs de ce succès et fait confiance entière au Comité fédératif pour la suite des tractations. Un seul but doit être atteint : rendre service aux communes. L'assemblée attend également avec confiance une décision favorable du Conseil d'Etat.

Restant sur ce sentiment d'espoir, les délégués accueillent avec joie le message que l'Union leur apporte par la voix de son vice-directeur, M. H. Serex, message de félicitations pour les beaux fleurons que la Fédération neuchâteloise ajoute chaque année à ses réalisations, message de remerciements au Comité fédératif et aux dirigeants pour leur précieuse contribution au succès de l'œuvre.

Faisant un tour d'horizon dans le champ d'activité des Caisses locales, l'orateur dresse le bilan moral ou bilan de qualification qui ressort des revisions effectuées par l'Office fiduciaire de l'Union. Après avoir proclamé que les Caisses neuchâteloises réalisent avec succès les objectifs économiques, sociaux et moraux qu'elles se sont fixés, il en appelle au respect par-dessus tout des statuts et règlements pour assurer l'avenir, puis apporte quelques considérations utiles sur des problèmes généraux : marché de l'argent, néfaste concentration financière face à laquelle apparaissent avec acuité la raison d'être et la mission des Caisses Raiffeisen, sens et étendue de la revision professionnelle dans l'esprit de la loyale collaboration des organes responsables, de la pleine sécurité des Caisses et de la considération du mouvement Raiffeisen tout entier. Il conclut enfin par un bref aperçu sur la vitalité du raiffeisenisme suisse dont il relève les bienfaits à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de l'Union suisse, cela comme prélude aux manifestations jubilaires qui se

dérouleront dans le cadre du prochain congrès suisse à Saint-Gall.

« Honneur et gloire à Dieu qui a inspiré les pionniers et qui a si manifestement béni leur action. »

Il appartenait encore au reviseur attristé des Caisses neuchâteloises, M. G. Froidevaux, de développer différents problèmes administratifs et juridiques en rapport avec la saine et fructueuse gestion des affaires. Se vouant depuis plusieurs années au service de ces Caisses, il a été appelé à étudier plusieurs questions sur le plan cantonal et fait part des résultats de ses recherches et de son expérience. Enfin, tirant la leçon d'un débat au Grand Conseil (discussion du postulat Jaquet), le rapporteur insiste encore sur l'administration sérieuse et irréprochable des Caisses dans l'esprit du vrai crédit rural. Il y va du prestige du mouvement Raiffeisen dont l'influence sera prédominante dans les tractations futures avec les pouvoirs publics.

Il est midi bien sonné. Les délégués ont suivi les longs débats avec intérêt et une attention sans défaillance. Cependant les estomacs crient famine. La discussion générale s'en ressent ; elle est bien écourtée. Le président, visiblement satisfait, clôt la partie officielle, après que l'assemblée ait accepté le vœu de la Caisse de Cressier se mettant sur les rangs pour recevoir les délégués lors de leur assemblée de 1953.

Et l'on se donne rendez-vous au Café de la Place pour le repas en commun bien mérité.

* * *

Autour des tables fleuries, l'ambiance de cordialité se crée. On laisse libre cours aux épanchements du cœur. Des amis se retrouvent, de nouvelles amitiés se nouent. Ce rapprochement intime entre personnalités acquises aux mêmes idéaux se révèle des plus féconds. Les joies qu'il procure ne sont que la légitime récompense à des dévouements souvent méconnus. Délicate attention provoquée par les organisateurs locaux, chaque convive trouve, à côté de son couvert, un gracieux miroir de poche offert par la Maison Huguenin, médailleurs, et une boîte de délicieux caramels de la fabrique Klaus du Locle.

Au cours du repas, des orateurs prennent encore la parole. A tout seigneur, tout honneur. C'est d'abord le président du Conseil d'Etat, M. Ed. Guinand, qui apporte le salut du gouvernement cantonal et relève l'esprit de solidarité qui caractérise les Caisses Raiffeisen dans leur sphère locale d'activité. Par les bienfaits que de tels rapports humains engendrent, elles sont un élément d'enrichissement matériel et moral dans la communauté

villageoise. M. le président Guinand exprime sa gratitude personnelle et ses encouragements à tous ceux qui se dévouent au service de la coopération rurale. Ce merci, il le dit aussi au nom du Conseil d'Etat.

A son tour, M. H. Jaquet, président de commune, dit son plaisir à recevoir les raiffeisenistes neuchâtelois dans sa bonne ville du Locle, ville qui, proportionnellement parlant, compte le plus grand nombre d'agriculteurs, donc de ruraux. Dans une profession de foi à l'esprit coopératif démocratique, il exprime toute la sympathie qu'il voue au mouvement Raiffeisen en qui il trouve l'application des principes d'économie démocratique et fédéraliste qu'il préconise. Le raiffeisenisme lui tient à cœur parce que ses adeptes défendent la vraie démocratie en donnant une véritable leçon de civisme. La pensée capitale qui suscite son hommage : on est raiffeiseniste par idéal et non par intérêt.

Complétons enfin le tableau de ces agapes fraternelles en signalant le gai concert donné par de jeunes et sympathiques musiciens. Il ne restait plus au président dont le visage tout rayonnant témoignait du succès de ces assises, de dire le merci de tous et à tous, aux distingués orateurs, aux organisateurs — M. Huguenin du Locle et son état-major méritent les plus vifs éloges — à l'hôtelier, à son personnel ainsi qu'à l'orchestre qui entonne, pour terminer, le *Cantique suisse* que toute l'assistance debout scande avec ferveur.

* * *

Comme conclusion à une aussi digne journée, M. Jaquet, président de commune, reçoit encore les congressistes à l'Hôtel de Ville qu'ils visitent sous l'expertise direction de M. F. Jung, secrétaire des écoles. Celui-ci fait un captivant exposé sur les origines et l'histoire de la mère-commune des montagnes. Et on trinque le verre de l'amitié gracieusement offert par la ville.

Fructueuse manifestation témoignant de la vitalité de ces institutions fondées sur une base démocratique et qui plongent leurs racines dans le peuple, qui travaillent par le peuple et pour le peuple par la co-responsabilité de ses membres.

Fx.

Fédération genevoise

L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu le samedi 13 décembre 1952, dans la salle communale de Bernex. Ce sympathique village avait été choisi comme lieu de réunion afin de rendre hommage à la prospère Caisse du lieu

qui terminera cette année son 25^e exercice ; avec ses 80 sociétaires, son bilan de 800 000 francs et un roulement de 2 millions de francs, elle constitue un bel exemple de coopération rurale.

Les nombreux participants furent reçus tout d'abord par M. L. Cruz, député, qui leur souhaila une cordiale bienvenue au nom de la Caisse locale.

Puis le président de la Fédération, M. Jean Dusseiller, député, ouvre la séance en saluant les invités et les délégués représentant l'ensemble des Caisses du canton ; il félicite spécialement les raiffeisenistes de Bernex et les remercie de la bonne organisation de la journée et de leur aimable réception.

Dans son rapport présidentiel, M. Dusseiller retrace les phases de la vie et de l'activité des associations fédérées qui existent dans 35 localités du canton. Les dirigeants s'efforcent partout de donner toujours plus de vitalité à leur institution d'entraide coopérative. Les résultats obtenus sont réjouissants. Les idées raiffeisenistes pénètrent et s'ancrent petit à petit dans les populations de nos villages. On utilise de plus en plus les Caisses locales pour le dépôt des économies et on recourt à elles en cas de besoin de crédit. L'esprit de solidarité porte déjà ses fruits ; c'est ce qu'on a pu constater notamment à l'occasion des assemblées jubilaires des Caisses de Corsier, Meinier, Choulex et Compesières. L'ambiance de ces petites fêtes populaires était réconfortante. L'état général du mouvement est bon mais des progrès sont encore réalisables. L'effectif des sociétaires de près de 2000 laisse de larges possibilités de recrutement. L'épargne est en augmentation mais reste également susceptible de développement. Le bilan de plus de 15 millions de francs assure l'indépendance financière de la communauté. Les Caisses sont en mesure de suffire largement aux besoins courants de crédit d'exploitation. Les paysans genevois ont malheureusement trop souvent l'habitude de se procurer les marchandises à crédit au Cercle des agriculteurs alors qu'ils pourraient les acheter beaucoup plus avantageusement au comptant en faisant simplement usage du crédit rationnel de la Caisse. Cet état de chose réclame une réforme dont tous les intéressés tireraient de manifestes profits. En effectuant le paiement des blés et des primes de cultures, ainsi que d'importantes avances au titre du blocage des vins (avec garantie de l'Etat), les Caisses ont considérablement favorisé cette année encore l'économie locale.

M. Dusseiller se réjouit des bonnes relations qui se sont établies à l'intérieur comme à l'extérieur du mouvement. Relations avec les autorités cantonales,

représentées à l'assemblée par MM. de Senarclens, conseiller d'Etat, Berthoud, chef de service de l'agriculture, et Lachavanne, directeur du registre foncier ; relations avec la presse, personnifiée par M. Dumuid, rédacteur du *Journal suisse de l'agriculture* ; avec le Cercle des agriculteurs aussi qui a délégué M. Addor, chef de service. Relations particulières enfin avec l'Union suisse, au nom de laquelle portent présence en ce jour M. Ramu, vice-président du Conseil de surveillance ainsi que M. le directeur Egger. M. le président donne également lecture de plusieurs lettres d'excuse, notamment de M. l'archiprêtre Bianchi, promoteur du mouvement. Honneur est également rendu à la mémoire de Ferdinand Gailard, président de la Caisse de Veyrier, décédé en 1952.

M. Constantin, secrétaire, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière réunion des délégués à Jussy. Les comptes du ménage de la Fédération, présentés par M. Cruz, caissier, présentent un solde actif de 2 704 fr. 85 ; ils sont approuvés avec remerciements sur la proposition de M. Dupraz (Soral). Les Caisses de Vandœuvres et de Versoix sont désignées comme sections vérificatrices pour 1953. Les cotisations ne subissent pas de modification, mais une amende est votée pour les absences non motivées à l'assemblée.

M. Egger, directeur de l'Office de revision, vivement applaudi par l'assistance, exprime le plaisir qu'il éprouve à se trouver pour la première fois parmi les raiffeisenistes genevois, qu'il félicite chaleureusement pour leur activité inspirée du plus bel esprit de dévouement. Dans une magistrale allocution, il met en relief certains points du programme d'action raiffeiseniste. Il insiste notamment sur la nécessité d'une sincère collaboration.

« Il ne suffit pas — dit-il notamment — qu'une œuvre repose sur des bases solides. Il ne suffit pas qu'elle poursuive un magnifique idéal. Pour qu'elle soit agissante et féconde, il faut qu'elle puisse compter sur le concours d'hommes d'élite, animés du désir de servir. Une Caisse ne vaut que ce que font d'elle ses dirigeants. Les succès enregistrés jusqu'ici sont les fruits bénis d'une collaboration harmonieuse dans le véritable esprit de Raiffeisen.

» La consigne future est donc simple : *collaboration à tous les degrés du mouvement, respect sans compromission des principes éprouvés de Raiffeisen*. Seules cette fidélité et cette collaboration créent la confiance et la considération, gages de nouvelles réalisations fécondes. »

Preennent encore la parole MM. de Senarclens, conseiller d'Etat, Berthoud, Addor et Lachavanne. Tous soulignent la

nécessité de l'effort personnel et d'une large et loyale coopération, éléments moteurs de l'amélioration des conditions d'existence paysanne.

M. Bucheler, reviseur, présente encore un rapport sur les travaux de revision effectués par les organes statutaires locaux et par l'Office de revision de l'Union. Ces revisions ont donné un bon résultat ; les Caisses genevoises sont toutes en excellente posture ; bien soutenues par la population, elles rempliront toujours mieux les objectifs qu'elles se sont assignés.

cb.

Donnons à nos assemblées le vrai cachet raiffeiseniste

Dans le remarquable rapport qu'il a présenté à la récente assemblée des délégués de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, M. Pierre Urfer, président, a souligné l'importance de l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen et insisté particulièrement sur l'esprit qui doit animer cette réunion annuelle des sociétaires. Nous reproduisons les exhortations de haute inspiration qu'il a adressées à cette occasion. A la veille de préparer l'assemblée, les dirigeants de toutes les Caisses Raiffeisen suisses ne manqueront pas d'en tirer profit.

Réd.

Personnellement j'ai assisté à nouveau, quand cela m'était possible, avec beaucoup de plaisir, à quelques assemblées annuelles de Caisses locales, plus ou moins fréquentées, suivant le dynamisme des dirigeants et du caissier. Il faut, en effet, faire preuve d'un peu d'initiative lors de la préparation de ces assemblées. Pour attirer du monde, il faut les rendre intéressantes et surtout leur donner un cachet particulier : *le cachet raiffeiseniste*. Il faut qu'on y rencontre un bel esprit d'entente, de cordialité, tranchant complètement avec celui qui règne parfois dans nos villages, surtout en période électorale. La Caisse Raiffeisen n'est-elle pas au-dessus de toutes les passions, de toutes les chicanes, de toutes les divisions, le centre de ralliement des hommes de bonne volonté de la commune ! Elle est la grande famille chrétienne, qui ignore la discorde et qu'anime le respect du prochain. Si nos dirigeants, si les membres de nos Caisses éprouvaient les uns envers les autres un peu de ces sentiments et si, durant l'année, d'une assemblée à l'autre, la bonne volonté pouvait remplacer en nous toute malveillance, alors les membres de nos Caisses seraient heureux de se retrouver, pour passer en famille une soirée bienfaisante. A ce moment-là, nul besoin de faire appel à un conférencier de renom pour faire accourir les membres de la Caisse. Le vrai cachet raiffeiseniste est suffisant pour animer l'assemblée et

créer une ambiance cordiale. Dans mon rapport de l'an dernier, je vous rappelais que « raiffeiseniste » devait être synonyme « d'homme d'élite », en d'autres termes d'homme animé d'un esprit de charité à l'égard de ses semblables. Raiffeisenistes, nous devons être de tels hommes, de telles femmes, pour servir pleinement la cause que nous défendons, et le pays qui nous est cher. Nous le pourrions d'autant mieux si nous maintenons, et j'insiste sur ce point, un principe de base : c'est-à-dire oser toujours prendre nos responsabilités, avec tous les risques qu'une telle attitude implique. C'est l'attitude du chrétien pour qui le Oui est Oui, et le Non est Non.

C'est avec de tels sentiments, Messieurs les dirigeants, que nous vous prions de préparer les prochaines assemblées annuelles des Caisses locales, et vous tous, les membres de ces Caisses, efforcez-vous de soutenir ceux auxquels vous avez confié la plus grande part de responsabilité. Telle est la condition d'une franche et loyale collaboration entre dirigeants, caissier et membres de la même caisse. Cet esprit de collaboration se retrouve dans les rapports de Caisse à Fédération, et surtout dans les rapports de Caisse à l'Union centrale.

Un danger menace perpétuellement nos institutions : *c'est le risque de déviation des principes de Raiffeisen*. Ce risque — tel l'épée de Damoclès — est toujours en suspens sur nos têtes, prêt à compromettre nos efforts, à corrompre nos bonnes institutions. Cette déviation des principes de Raiffeisen, nous devons l'éviter à tout prix. Nous savons que c'est là également une des principales préoccupations de l'Union suisse. A cette dernière, toujours si vigilante, nous tenons une fois de plus à adresser, par l'intermédiaire de ses délégués, nos remerciements. Cette année encore elle a rendu d'inestimables services aux Caisses locales.

De la valeur des assemblées de sociétaires

La plupart des responsables — gérants ou directeurs — de coopératives attachent une grande importance à l'assemblée générale annuelle de la société dont ils ont la charge ; c'est là une attitude éminemment louable de leur part. Mais le sociétaire moyen est souvent moins conscient de la valeur de cette réunion, ou du moins fait montre à son égard de moins d'enthousiasme.

Cette différence d'appréciation ressort notamment de diverses enquêtes et études faites récemment par le Bureau des recherches coopératives opérant sous

l'égide de l'administration du crédit agricole aux Etats-Unis.

Alors que les dirigeants de coopératives placent l'assemblée générale au premier rang de toutes les méthodes d'information considérées, les sociétaires, eux, ne la citent qu'en cinquième lieu, par ordre d'importance, soit après le bulletin de liaison de la coopérative, les contacts personnels, les circulaires et la communication des rapports annuels.

Hormis ce point particulier, sociétaires et gérants ne diffèrent guère d'avis quant à l'importance relative des autres moyens d'information. De part et d'autre, on s'est accordé à attribuer une grande valeur aux publications périodiques de la coopérative, aux contacts personnels, aux circulaires et à la publication des rapports annuels. Certains, moins nombreux, pouvaient faire état d'une expérience personnelle, de l'utilité des expositions éducatives et de l'écoute des programmes radio-phoniques.

L'une des principales raisons qui contribuent à expliquer la moindre valeur attribuée par les sociétaires eux-mêmes aux assemblées générales tient à la proportion, relativement faible, de ceux qui y assistent effectivement. Trois sur quatre (73 %) des personnes consultées lors de l'enquête en question n'avaient pas assisté à la dernière assemblée générale de leur coopérative locale. Ce qui plus est, 45 % d'entre elles n'avaient jamais assisté, semble-t-il, à aucune assemblée de ce genre. Quelles qu'aient été les raisons de leur absence, on ne saurait guère attendre de gens qui ne suivent pas en personne le cours des assemblées, qu'ils y attachent un grand prix. On voit ainsi combien il est nécessaire de travailler à obtenir la participation la plus large possible aux assemblées générales, tout en recourant à d'autres méthodes éducatives pour toucher ceux qui ne peuvent pas assister aux réunions.

Le problème de la participation effective aux assemblées d'un nombre suffisant de membres est un souci commun à bien des organisations.

Il semble que la solution du problème dépende, pour une part, de la façon dont les assemblées sont préparées et du soin mis à permettre à chacun des sociétaires d'y prendre la part la plus active possible.

A cet égard, bien des sociétaires ont indiqué que les informations relatives aux assemblées locales échappaient souvent à leur attention. Cela montre combien il est nécessaire d'user de méthodes variées pour annoncer les assemblées et de le faire en temps voulu pour assurer une participation aussi large que possible.

Parmi les suggestions faites par les sociétaires interrogés, nous relevons no-

tamment celles-ci :

« Améliorez la tenue des assemblées générales en rendant leur ordre du jour aussi varié, intéressant et attrayant que possible. »

« Placardez les statistiques bien en vue de l'auditoire et ne vous attardez pas sur cette partie de l'ordre du jour. »

« Réservez plus de temps aux questions et à la discussion. »

« Tâchez d'amener les gens à dire en assemblée certaines des choses qu'ils disent au dehors. »

« Organisez matériellement la réunion de telle manière que tout l'auditoire puisse entendre et voir distinctement les orateurs. »

« Veillez à ce que les assemblées ne durent pas plus que de raison. »

« Servez des rafraîchissements de façon à encourager les gens à venir et à créer une ambiance plus cordiale. »

Les suggestions qui précèdent et qui proviennent directement de ceux-là mêmes à l'intention desquels se tiennent les assemblées générales, méritent d'être prises en sérieuse considération.

En résumé, l'importance des assemblées annuelles ne saurait être contestée, mais leur valeur est essentiellement limitée aux membres fidèles qui y assistent effectivement. D'où la nécessité d'accroître la participation des membres, tout en ayant recours à d'autres méthodes pour porter les informations indispensables à la connaissance des membres de la coopérative qui ne sont pas en mesure d'assister aux réunions.

(Le Coopérateur suisse.)

CHOSSES ET AUTRES

Projet de révision de la loi sur l'A.V.S.

La Commission fédérale de l'A.V.S., réunie à Berne, a décidé de proposer au Conseil fédéral de soumettre aux conseils législatifs un *projet revisant la loi* à partir du 1er janvier 1954. D'après ce projet, l'obligation de cotiser incombant aux personnes exerçant une activité lucrative sera levée dès 65 ans et les dépenses de la Confédération pour l'application de l'A.V.S. seront couvertes par le fonds de compensation de l'A.V.S.

D'autre part, le système des rentes sera amélioré. C'est ainsi que, pour les rentes complètes, le minimum de la rente de vieillesse simple serait porté de 480 à 600 francs et le maximum de 1500 à 1680 francs par année. Par analogie, le minimum de la rente pour couple passerait de 770 à 960 francs et le maximum de 2400 à 2690 francs. La rente de veuve serait adaptée en conséquence. Les rentes d'orphelins subiraient une plus sensible augmentation puisque le maximum de la rente d'orphelin simple serait portée de 360 à 564 francs et celui de la rente d'orphelin double de 540 à 756 francs.

Les rentes partielles seraient améliorées dans une proportion équivalente en ce sens

qu'on les calculerait sur la base d'une cotisation annuelle moyenne de 100 francs au lieu de 75 francs actuellement.

Quant aux nouvelles rentes transitoires, elles se présenteraient de la manière suivante (les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent aux taux actuels) :

Régions urbaines	Régions mi-urbaines	Régions rurales
Rente de vieillesse simple		
Fr. 825 (750)	Fr. 675 (600)	Fr. 555 (480)
Rente de vieillesse pour couples		
1230 (1200)	1080 (960)	855 (770)
Rente de veuve		
660 (600)	540 (480)	450 (375)
Rente d'orphelin simple		
250 (225)	200 (180)	165 (145)
Rente d'orphelin double		
375 (340)	300 (270)	245 (215)

Les limites de revenu fixées pour le droit à une rente transitoire ne seraient en revanche pas modifiées.

LES COOPERATIVES DE CREDIT EN TURQUIE

La Turquie, pays progressiste, fait énormément pour le développement de son agriculture et l'amélioration de ses conditions générales d'exploitation.

Les coopératives agricoles de crédit ont pris, ces dernières années notamment, un développement considérable. Selon une publication de la Banque agricole de la République turque, leur nombre a passé de 191 en 1930 à 543 en 1940 et à 900 en 1950. 84 fondations sont intervenues encore l'année dernière, portant à 984 le nombre des coopératives en activité au 31 décembre 1951. L'effectif des coopérateurs est de 490 216 situés dans 9774 villages affiliés. La somme globale des bilans est de 174,8 millions de livres (1 livre turque = 1 franc suisse environ).

Ces coopératives de crédit travaillent dans le cadre de la Banque agricole de la République turque, dont le bilan se monte à 1363,7 millions de livres turques, institution qui exerce son action sur tous les plans de l'activité agricole.

Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Raiffeisen

Au début de chaque année, le caissier de la Caisse Raiffeisen établit les comptes annuels et dresse le bilan de la société. C'est un travail fort considérable. Mais même le caissier novice l'accomplit avec facilité avec l'aide de son « Précis de comptabilité ». Le formulaire complet et pratique que livre l'Union lui simplifie aussi considérablement sa tâche. Aussi le bouclage des comptes annuels constitue-t-il, malgré tout le travail qu'il exige, un véritable plaisir et une grande satisfaction au caissier dévoué et consciencieux.

Le bilan établi, il incombe au Comité de direction et au Conseil de surveillance d'en effectuer le contrôle et de l'approu-

ver. Cette vérification des comptes annuels parachève le travail de contrôle que les organes responsables ont déjà accompli au cours de l'année. Les membres des comités de la Caisse Raiffeisen ne sont pas des techniciens et des professionnels de la revision bancaire. Comment s'y prendront-ils pour effectuer leur travail de manière rationnelle et utile? A eux aussi l'Union a facilité la tâche. Le « Guide à l'usage des membres des Comités de la Caisse Raiffeisen » leur donne toutes les indications nécessaires pour accomplir le travail de manière efficace et complète.

La vérification des comptes annuels consiste principalement, d'une part, dans le pointage des soldes des comptes particuliers des grands-livres avec ceux relevés sur les différents extraits récapitulatifs et le bilan et, d'autre part, dans la comparaison des chiffres du bilan avec les soldes de fin d'année indiqués par les journaux de caisse. On vérifiera spécialement à cette occasion les additions des colonnes suivantes des extraits : solde à la fin de l'année, intérêts impayés, intérêts courus.

Ce travail principal et fondamental de vérification des comptes annuels sera ensuite complété par certains contrôles et sondages spéciaux dans les différents chapitres du bilan, entre autres :

Compte de caisse.

On effectuera le contrôle de la caisse au jour de la revision. On vérifiera également si le solde en caisse porté au bilan correspond bien à l'encaisse constatée par le président lors de son contrôle de caisse du 31 décembre.

Compte des créanciers (obligations, épargne).

Certains sondages dans le calcul des intérêts sont indiqués ici. On fera rentrer aussi un certain nombre de carnets d'épargne que l'on confrontera avec les comptes respectifs dans les grands livres.

Compte des débiteurs.

On effectuera ici aussi des sondages dans le calcul des intérêts payés, impayés et courus. Les intérêts impayés feront l'objet d'une étude particulière et les comités prendront contre les débiteurs en souffrance les mesures qui s'avèreront nécessaires. On examinera également si l'amortissement est normalement intervenu sur chaque compte et on interviendra aussi là où il y a carence.

Comptes courants.

Certains sondages dans le calcul des intérêts et de la commission seront effectués ici aussi. Le Conseil de surveillance doit effectuer le contrôle précis des reconnaissances de comptes (bien-trouvés). Celles-ci doivent être produites pour tous les comptes courants sans exception ; elles doivent être signées par le titulaire du compte et pour les communes, sociétés, etc., la signature sociale (président et secrétaire) est de rigueur.

Compte de profits et pertes.

Les différentes postes de ce compte et en particulier les frais généraux seront tous soigneusement vérifiés.

Enfin, si le Conseil de surveillance ne l'a pas déjà fait spécialement au cours de l'exercice, il effectuera la revision approfondie de tous les comptes débiteurs. Ce Conseil vérifiera à cette occasion si tous les titres et actes d'engagements existent et si les garanties des prêts et crédits sont suffisantes. Il signalera toutes les positions anormales qu'il rencontrera et ses observations éventuelles seront soigneusement verbalisées.

Une fois reconnu exact et approuvé, le bilan sera signé par tous les membres des deux Conseils.

Dans une séance commune, les deux Comités pourront discuter ensuite de la situation générale de la Caisse et arrêter le programme d'activité future. On établira également à cette occasion l'échelle des taux pour le nouvel exercice.

Une fois vérifiés et approuvés par les comités, les comptes annuels seront soumis à l'Union centrale. La remise doit se faire avant le 1^{er} mars. A cette occasion, l'Office de revision de l'Union examine les comptes au point de vue formel et les retourne ensuite avec un petit commentaire général.

A ce moment, il ne restera plus qu'à convoquer l'assemblée générale pour l'approbation définitive. Cette assemblée générale sera soigneusement préparée. Nous rappelons que conformément aux statuts et à la loi les deux comités et le caissier doivent présenter à l'assemblée des rapports écrits qui seront ensuite joints aux comptes annuels.

Il est indiqué de publier les comptes annuels et de les remettre aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale. Les comptes peuvent être soit imprimés, soit polygraphiés ce qui n'entraîne pas grands frais ; l'exécution de ce travail peut être confié au bureau de l'Union.

L'activité de fondation

Tramelan (Jura)

Si les Caisses Raiffeisen trouvent le terrain de prédilection pour leur épanouissement et l'accomplissement parfait de leur mission dans les communes essentiellement rurales, elles se sentent également à l'aise dans les communes d'une certaine importance à caractère mi-rural mi-industriel, mais à condition qu'ici elles sortent des milieux ruraux, ouvriers et artisans, qu'elles y concentrent leur activité à l'exclusion du secteur purement industriel ou commercial. Quelques belles réalisations illustrent cette expérience.

C'est dans cet esprit qu'a germé l'idée de constituer une Caisse Raiffeisen à Tramelan, grand bourg horloger du Jura-sud, mais où la paysannerie a su garder

une proportion équitable. On y compte deux sociétés de laiterie et trois sociétés d'assurance du bétail. Les comités de ces associations agricoles ont fourni les cadres du groupe des initiateurs stimulés par le zélé M. Jacob Christen, agriculteur aux Reussilles.

Lors d'une première prise de contact, le lundi 27 octobre, une quarantaine de citoyens, pour la plupart des agriculteurs accourus de toute la périphérie de Tramelan, avaient entendu un exposé d'orientation du délégué de l'Union, M. Froidevaux, reviseur. Après large et objective discussion, le principe de la fondation d'une Caisse Raiffeisen fut décidé.

L'assemblée de constitution eut lieu le 17 novembre avec la participation du même représentant de l'Union. Après la présentation des statuts-type, 30 adhésions furent recueillies séance tenante, les statuts approuvés et les organes constitués. Par un vote flatteur, le président provisoire et pionnier, M. Jacob Christen, fut élu à la tête du Comité de direction, alors que M. Jean Tèche était chargé de la présidence du Conseil de surveillance. M. Ami Béguelin, comptable, se voyait confié la délicate tâche de caissier. L'équipe des dirigeants est animée des meilleures intentions. Nous l'attendons à l'œuvre en souhaitant un bel essor à la benjamine des Caisses jurassiennes.

L'activité de fondation ne s'est pas manifestée de manière bien ostensible en terre romande durant l'année 1952. La Caisse de Tramelan est juste à point venue sauver l'honneur puisqu'elle est la seule à s'inscrire. La qualité compense quelque peu la quantité. Cependant, les apôtres du mouvement ne restent pas inactifs. Des jalons sont déjà posés par-ci par-là. Sans rien brusquer, on attend le moment propice et psychologique pour voir éclore l'œuvre.

Fx.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de 1952 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1953 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données utiles à l'intention des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours. Les comptes sont examinés dans l'ordre de leur arrivée. Des

exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler près de 950 comptes — nous prions ins-

tamment caissiers et comités de *ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes.* L'envoi à l'Union se fera *au moins 10 jours avant l'assemblée générale*, 15 jours même si les convocations doivent être imprimées.

MUTATIONS DANS L'EFFECTIF DES CAISSES EN 1952

Cantons	Nombre fin 1951	Entrées 1952	Sorties 1952	Nombre fin 1952
Appenzell R.-E.	3	—	—	3
Appenzell R.-I.	2	—	—	2
Argovie	94	—	—	94
Bâle-Campagne	14	—	—	14
Berne				
a) allemand	52	3	—	55
b) romand	57	109	1	58
Fribourg				
a) allemand	14	—	—	14
b) romand	51	65	—	51
Genève	35	—	—	35
Glaris	1	—	—	1
Grisons				
a) allemand	33	2	—	35
b) italien	4	—	—	4
c) romanche	37	74	1	38
Lucerne	41	1	—	42
Neuchâtel	29	—	—	29
Nidwald	4	1	—	5
Obwald	4	—	—	4
Saint-Gall	81	—	—	81
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwyz	14	—	—	14
Soleure	68	2	—	70
Tessin	21	3	—	24
Thurgovie	43	—	—	43
Uri	17	—	—	17
Valais				
a) allemand	59	1	—	60
b) romand	63	122	—	63
Vaud	70	—	—	70
Zoug	10	1	—	11
Zurich	10	—	—	10
TOTAUX	934	16	—	950

Répartition par régions linguistiques :

Suisse allemande : 578 Caisses Suisse italienne : 28 Caisses
Suisse romande : 306 Caisses Suisse romanche : 38 Caisses

Des nouvelles caisses, 1 se trouve en Suisse romande : Tramelan (Berne), 3 en Suisse italienne : Balerna, Cadro et Cugnasco (Tessin), 11 en Suisse alémanique et 1 en Suisse romanche.

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

* * *

Abonnements au Messager

Le tirage de chaque numéro étant restreint, nous n'avons de ce fait, chaque fois, que quelques exemplaires supplémentaires à disposition.

En conséquence, les Caisses qui désirent abonner de nouveaux sociétaires sont priées de le faire au début de l'année. Pour le numéro de janvier 1953, nous avons commandé une provision supplémentaire qui nous permettra de servir les nouveaux abonnés au fur et à mesure des inscriptions, jusqu'à épuisement du stock.

Les Caisses qui auraient l'intention d'apporter des mutations à leur liste d'abonnés sont priées de le faire pour le 30 janvier 1953 au plus tard.

Nous saisissons l'occasion pour remercier les Caisses affiliées de l'esprit d'ordre manifesté ces dernières années dans le secteur des abonnements. Conjugés aux efforts faits par notre imprimeur — efforts que nous tenons à relever une fois ici — cela nous a permis d'améliorer considérablement le service des abonnements de notre journal.

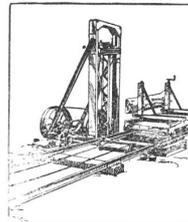
Notre ambition est de l'améliorer sans cesse. C'est pourquoi nous rappellerons brièvement quelques règles à suivre :

1. Lors de l'envoi de listes complètes à l'Union (en tous les cas lorsqu'il y a plus de 20 abonnés) dresser ces listes :
 - a) par bureaux de poste ;
 - b) dans l'ordre alphabétique des noms de famille.
2. Comme profession, ne pas indiquer « secrétaire » ou « caissier », mais agriculteur, ébéniste, charron, etc.
3. Ecrire bien lisiblement, l'employé de service ne pouvant pas connaître tous les noms de famille et de hameaux du pays romand.
4. Lorsqu'il y a deux personnes de mêmes nom et prénom, indiquer l'affiliation :
Exemple :
Jean Brun, de Frédéric, agriculteur,
Jean Brun, de Jacques, agriculteur.
5. Toute correspondance concernant le service du journal sera adressée au bureau de l'Union et non pas à l'imprimeur à Lausanne.

6. Les irrégularités, erreurs, etc., nous seront promptement signalées.
D'avance merci.

Service des abonnements au Messager.

SCIES TRANSPORTABLES



ou au sous-sol. Scies circulaires, roues hydrauliques et turbines.

MÜLLER FRÈRES SUMISWALD

(BERNE)

Constructions mécaniques

pour travailler le bois de construction et planches, construites d'après des expériences décennales dans la construction des scieries. Scies de côté stationnaires avec chariots lourds, parallèles et fixeux rapide. Des machines avec impulsion dessus

CHAUFFEUR

29 ans, célibataire
permis III, catégories
Diesel-benzine

cherche place

Très bonnes références

Ecrire à :

Granatella Gioacchino
Nationale, Vallelunga, prov.
Caltanissetta (Italia)



60 litres de lait économisés
par l'achat d'un sac de 5 kg.

LACTINA

l'aliment vitaminé le plus concentré
pour veaux et porcelets

Echa-tillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

Impression: FAWER & FAURE S.A., LAUSANNE

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

SULLA SOGLIA DELL'ANNO NUOVO

All'inizio dell'anno nuovo i consigli direttivi dell'Unione, la direzione ed il personale dell'amministrazione centrale porgono ai lettori, ai collaboratori e simpatizzanti del nostro giornale, ai dirigenti ed ai soci dei nostri istituti locali,

i più sinceri auguri.

Le intime soddisfazioni del cuore e dell'animo si provano solo allorchando si rispecchiano nella cerchia delle persone amate e di coloro che ci sono vicine nel lavoro, in altre parole di coloro che partecipano alle gioie ed ai dolori quotidiani e che si dissetano alla stessa fonte d'ideali.

Durante l'intera annata, che viene di chiudere le sue porte, chi scrive queste poche righe ha mantenuto invero stretto contatto con i Raiffeisenisti delle regioni di lingua italiana. E' stato un vero piacere lavorare con loro, nel loro stesso interesse.

Questi sentimenti di intima soddisfa-

zione si sfogano alla soglia dell'anno nuovo. Trovano la loro ragione d'essere poi nell'aumentata devozione e nell'attaccamento alla bella causa raiffeisenista, informantesi nel nobile dovere di servire il prossimo nel quadro delle virtù cristiane e con azioni svolte in modi differenti, sempre però in circostanze simpatiche e non di rado quasi commoventi.

La riunione della federazione cantonale, il congresso dell'Unione e l'attività di revisione ci permettono di constatare che i raiffeisenisti costituiscono un popolo di fratelli, una famiglia unita, nella quale la grande gioia dei membri si manifesta nei reciproci servizi e dove il benessere degli uni è fonte di soddisfazione per gli altri. Se il nostro movimento raiffeisenista registra nuovi sensibili successi non solamente dal punto di vista matematico, ma anche da quello pratico, noi lo dobbiamo avantutto all'entusiasmo procurato dallo spirito sociale e morale della nostra opera, alla sana comprensione del proficuo scopo fondamentale tendente particolarmente a rendere servizio alla

classe rurale, che, ora come non mai, sente il bisogno di chiudere le file attorno alle nostre istituzioni di mutuo aiuto, per elevare il suo livello morale, intellettuale ed economico.

Il fatto che ben tre delle 16 fondazioni di quest'anno si trovano nel Ticino, sta a dimostrare che l'idea del grande filantropo Raiffeisen e del nostro pioniere Traber conosce il risveglio in un ritmo ascendente e costante ed una forza conquistatrice anche sulla nostra gente.

Ciò dimostra una volta di più che anche al sud del Gottardo questa opera sociale non solo è considerata eccellente arma di difesa nella aspra lotta per l'esistenza, ma rappresenta vieppiù uno dei mezzi più efficaci per elevare la vita rurale al disopra della materia ed assicurarle il meritato miglior posto al sole.

Questa viva soddisfazione ci impone il grato compito di esprimere i nostri più sinceri ringraziamenti a tutti coloro che hanno collaborato — con la loro attività o con la devozione — ai brillanti successi registrati e che le cifre potranno documentare fra qualche settimana. La soddisfazione per i dirigenti dell'Unione non può essere facilmente tradotta in poche parole. La sincera collaborazione non è infatti una moneta corrente nella vita economica del nostro paese.

Benchè le nuvole dell'incertezza oscurino ancora l'orizzonte e l'anno nuovo si presenti carico di pene, di dubbi e di minacce, i successi sin'ora registrati dal nostro movimento, il bel spirito e l'entusiasmo che regna nelle nostre banche rurali, ci permettono di guardare l'avvenire con piena fiducia e con giustificate speranze. E' con questi sentimenti di soddisfazione, di riconoscenza e di fiducia che vogliamo varcare la soglia dell'anno nuovo.

Auguriamoci che la protezione divina che ci ha sorretti in questi primi 50 anni di attività abbia a facilitarci anche in avvenire il cammino, ci protegga e ci preservi da ogni passo falso.

Che la stessa vigili pure su di voi, cari raiffeisenisti, sulle vostre case e sui vostri focolari.

rg.

CADRO E CUGNASCO

L'idea del credito agricolo e del mutuo aiuto incontra terreno vieppiù favorevole anche nel cantone Ticino. La classe rurale sente il bisogno di rafforzare la sua autonomia nel campo del credito e del risparmio; essa ha infatti compreso che sarà in grado di abbattere i numerosi ostacoli che intralciano la sua completa

emancipazione, solo se sarà animata da profondo spirito di solidarietà e se saprà avere a cuore la causa pubblica, il benessere comune.

Essa saprà far valere i suoi diritti nell'organizzazione economica generale solo se indipendente e forte.

E' con questi sentimenti che un gruppetto di lungimiranti cittadini di Cadro ha lanciato l'idea di fondare una Cassa rurale, sistema Raiffeisen. Le buone esperienze fatte nei comuni vicini di Sonvico, Tesserete e di Canobbio non potevano che creare il terreno favorevole, pronto ad accogliere il seme gettato dal sig. prof. Ceppi — presidente della federazione cantonale — all'occasione dell'assemblea pubblica di orientamento del 15 novembre us.



Romanticismo nostrano a Cadro

La proposta della istituzione di una Cassa rurale fu accolta con entusiasmo e venne passato incarico ad un comitato promotore di prendere le disposizioni necessarie per procedere alla realizzazione pratica di questo progetto.

La seduta costitutiva del 9 dicembre us., alla presenza del delegato dell'Unione sig. Giudici, ha coronato le fatiche del comitato promotore. Il nuovo ente comunale è ora legalmente costituito.

Il « timone della barca » è stato affidato ad un gruppetto di volonterosi i quali sotto la presidenza del signor prof. L. Righini e con la collaborazione del sig. G. Canzani quale cassiere non mancheranno di infilare presto la via del completo successo.

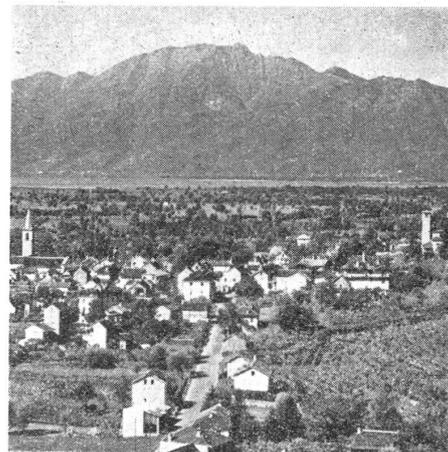
Il sig. C. Maggiorini venne chiamato a capo del consiglio di sorveglianza.

* * *

Anche la popolazione di Cugnasco, che ha già avuto occasione di apprezzare i benefici vantaggi della cooperazione nel

campo agricolo-economico ha pure voluto tentare analogo esperimento in materia di credito e di risparmio.

Sarebbe bello, dicevano taluni, poter risolvere i nostri problemi finanziari nel villaggio, come già si usa in altri comuni, ed acquistare contemporaneamente, a poco a poco, la tanto auspicata indipendenza economica, senza ricorrere ad aiuti ed a sussidi.



Cugnasco, alle porte di Locarno

Cugnasco doveva inoltre dimostrarsi almeno altrettanto progressista quanto la vicina Gordola (quest'ultima infatti gode dei vantaggi della Cassa rurale già da alcuni anni!).

Oggi è cosa fatta. Il sig. prof. Ceppi s'incaricò nuovamente d'illustrare la quintessenza del movimento raiffeisenista all'occasione di una preliminare assemblea di orientamento, lasciando poi l'onore ed il grato compito al delegato dell'Unione — per l'occasione il sig. Giudici —, di gettare le basi legali della 24esima Cassa rurale ticinese. Il nuovo ente comunale sarà presto chiamato a far fronte a numerosi problemi che da anni attendono una razionale soluzione.

I dirigenti si sono messi di buzzo buono al lavoro e vorranno dimostrare coi fatti che l'entusiasmo e la buona volontà non furono una manifestazione passeggera. La loro iniziativa incontrerà sicuramente larghi consensi e numerosi nuovi simpatizzanti.

Il sig. C. Foiada, docente, venne eletto alla presidenza del comitato di direzione, mentre al sig. A. Luchessa sono state affidate le redini del consiglio di sorveglianza. Le delicate mansioni di cassiere-contabile vennero attribuite al sig. Lino Calzascia.

Ed ora dunque, amici di Cadro e di Cugnasco, avanti! Chiudete i ranghi attorno al vostro giovane istituto di mutuo aiuto e di risparmio. Il successo finale dipenderà unicamente dal vostro spirito di devozione e di collaborazione.